



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° D-2023-217

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 20/06/2023

Publication :
le 30/06/2023

**Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention d'opération
des installations de jet A1 et D'AVGAS 100LL - Avenant n°1**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention d'opération des installations de jet A1 et D'AVGAS 100LL - Avenant n°1

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'aérodrome de Niort-Marais poitevin dispose d'une station permettant la vente de carburants aéronautiques conformément à un contrat d'opération en date du 1^{er} août 2018.

Le contrat d'opération des installations de Jet A1 et d'AVGAS 100LL (*carburants aéronautiques*) arrive à échéance le 31 juillet 2023.

L'appel d'offre relatif au renouvellement de ce marché est en cours de rédaction afin qu'une nouvelle consultation soit réalisée prochainement. Cette consultation intégrera des modifications significatives des installations (*changements des cuves, mise en place de distributeurs plus performants, ...*) à la charge du porteur de l'offre qui sera retenu.

Afin de permettre aux porteurs de projets de mieux candidater (*en organisant notamment des visites techniques sur site*) il est proposé d'établir un avenant avec la société actuellement attributaire du marché, TOTAL Energies. Il est proposé ainsi de prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 de prorogation de 5 mois au contrat d'opération des installations d'AVGAS 100 LL et de JET A1 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lucien-Jean LAHOUSSE

Jérôme BALOGE



AVENANT N° 1
AU CONTRAT D'OPERATION DES INSTALLATIONS
d'AVGAS 100LL et de JET A1
Aérodrome de NIORT

ENTRE

TotalEnergies Marketing France

Société par Actions Simplifiée au capital de 390.553.839,00 €, dont le siège social est à Nanterre (92 000), 562, avenue du Parc de l'Île, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 531 680 445,
Représentée par Steve ANDRE-MAZEAUD en sa qualité de Directeur Aviation Générale,

ci-après « **TotalEnergies** »,

ET

LA VILLE DE NIORT

Sise à Place Martin BASTARD – 79 000 NIORT,

Représentée par son maire Monsieur Jérôme BALOGE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après « **l'Opérateur** »,

Ci-après individuellement désignés la ou une « Partie » et collectivement les « Parties ».

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

TotalEnergies et L'Opérateur ont conclu le 1^{er} aout 2018 un Contrat d'Opération pour une durée de 5 ans. Ledit Contrat arrive donc à échéance le 31 juillet 2023.

L'objet dudit Contrat est de définir les conditions dans lesquelles TotalEnergies fournit l'Opérateur en carburants aviation, ainsi que les conditions dans lesquelles l'Opérateur assure la vente et la livraison des carburants nécessaires à l'avitaillement des avions fréquentant l'Aérodrome de NIORT.

Par le présent avenant (ci-après « l'Avenant »), les Parties souhaitent modifier certaines clauses du Contrat.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIIT :

1 DEFINITIONS

Les termes utilisés et non définis dans le présent Avenant sont réputés avoir le sens qui leur a été attribué dans le Contrat.

2 DUREE

Le présent avenant proroge jusqu'au 31 décembre 2023 la durée du Contrat d'Opération des installations d'AVGAS 100LL et JET A1.

3 AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du Contrat d'Opération demeurent inchangées.

Fait à La Défense, le

Pour TotalEnergies

Steve ANDRE-MAZEAUD

Directeur Aviation Générale

Cachet et signature

Pour l'Opérateur

Jérôme BALOGE

Maire de Niort

Cachet et signature